

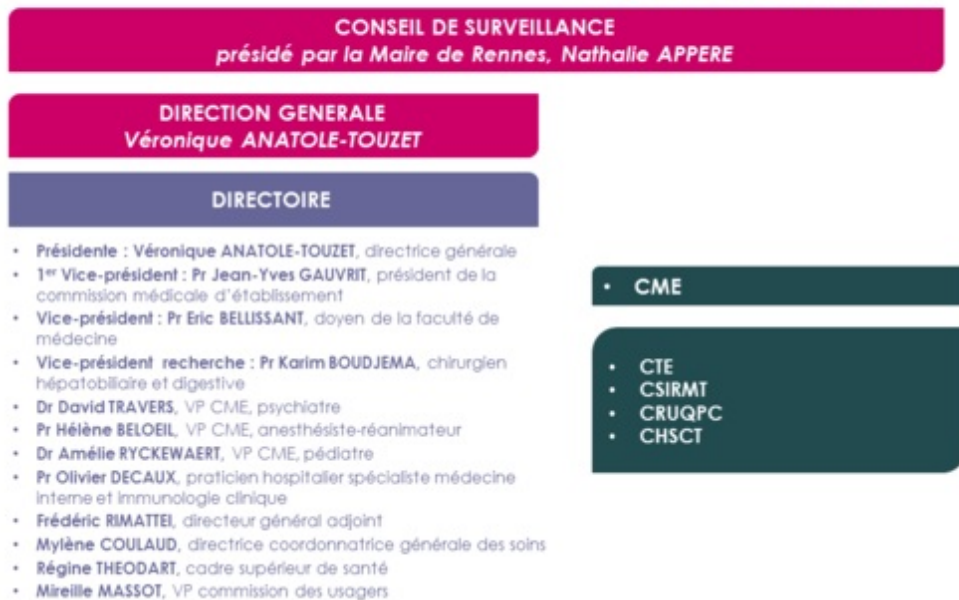


[Centre Hospitalier Universitaire de Rennes \(Retour à la page d'accueil\)](#)

Organisation et gouvernance

Au CHU de Rennes, tous les métiers se croisent au service du patient. Les activités de soins d'abord, avec plus de 61 services de médecine, de chirurgie, de biologie et d'imagerie, regroupés autour de 12 pôles hospitalo-universitaires ; des directions, supports de l'activité médicale et soignante, regroupent les métiers administratifs et techniques.

Gouvernance et organisation interne



Gouvernance de l'établissement

Le fonctionnement de l'hôpital a été profondément transformé au cours des années 2000, avec la mise en place des pôles d'activité qui regroupent des services cliniques, de chirurgie ou médico-techniques et d'une nouvelle gouvernance hospitalière. Il repose sur une étroite collaboration entre différentes instances participant à la gestion de l'établissement.

Avec la loi dite Hôpital Patients Santé Territoire (HPST) du 21 juillet 2009, la direction de l'établissement est renforcée ; elle travaille en concertation avec un directoire, sous le contrôle du conseil de surveillance.

Le financement des hôpitaux a, lui aussi, été modifié par la réforme de l'assurance maladie intervenue en 2004 et la tarification à l'activité (T2A). Les nouvelles modalités de financement des établissements de santé tiennent maintenant davantage compte de l'activité et du dynamisme de chaque établissement.

Présidente du Conseil de Surveillance :

Nathalie Appéré, Maire de Rennes

Directrice Générale et Présidente du Directoire :

Véronique Anatole-Touzet

Président de la Commission Médicale d'Établissement, 1er Vice-Président du Directoire :

Pr Jean-Yves Gauvrit

Directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) de médecine :

Pr Eric Bellissant

Directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) de pharmacie :

Pr Laurent Vernhet

Directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) d'odontologie :

Pr Sylvie Jeanne



Véronique Anatole-Touzet,
directrice générale



Pr Éric Bellissant,
doyen de la faculté de médecine



Pr Jean-Yves Gauvrit,
président de la CME

12 pôles hospitalo-universitaires

Le CHU de Rennes est organisé autour de 12 pôles hospitalo-universitaires fédérant des services et des disciplines complémentaires autour d'une logique d'activité, d'organe et de prise en charge des patients. L'organisation des pôles et leurs périmètres répondent ainsi à la triple mission du CHU de soins, d'enseignement et de recherche afin d'envisager des projets d'envergure et de positionner le CHU au meilleur niveau dans la compétition nationale.

Les instances

Le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes comprend un ensemble d'instances décisionnelles, représentatives et consultatives associant certaines catégories de personnels à la gestion de l'établissement.

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance comprend trois catégories de membres : des représentants des collectivités territoriales, des représentants du corps médical et des personnels hospitaliers, des personnes qualifiées et des représentants des usagers.

Le conseil de surveillance se prononce sur les orientations stratégiques de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur la gestion et la santé financière de l'établissement. Il délibère sur l'organisation des pôles d'activité et des structures internes. Il dispose de compétences élargies en matière de coopération entre établissements. Il donne son avis sur la politique d'amélioration de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité des soins.

Le directeur

Nommé par le ministre de la Santé, conjointement avec le ministre de la Recherche pour les CHU, après consultation du président du conseil de surveillance, le directeur est le représentant légal de l'établissement,

dont il assure la gestion et la conduite générale. Il a autorité sur l'ensemble du personnel, ordonne les dépenses et les recettes et est responsable du bon fonctionnement de tous les services.

Le directoire

Le directoire est un organe collégial qui approuve le projet médical et prépare le projet d'établissement. Il conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement.

Il est présidé par le directeur et le président de la CME (commission médicale d'établissement) est son vice-président.

Les organes représentatifs et consultatifs

Les établissements disposent également d'instances consultatives : la commission médicale d'établissement (CME), le comité technique d'établissement (CTE), la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT), le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), et le comité de lutte contre la douleur (CLUD).



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

2 rue Henri Le Guilloux
35033 Rennes cedex 9

Tél. : 02 99 28 43 21